**Proposition de délibération contre la création d’un Etablissement Public Foncier (EPF) d’Etat en Région Centre-Val de Loire**

* **Vu le rapport du Président de l’EPFLI Foncier Cœur de France, EPF local accompagnant le territoire,**
* **Vu l’engagement de l’ensemble des collectivités locales sur les politiques foncières et la revitalisation des territoires,**
* **Vu la nécessité de ne pas alourdir la pression fiscale sur les ménages et les entreprises en Centre-Val de Loire, au profit d’une structure qui n’apporterait rien de plus,**
* **Vu l’action de l’EPFLI Foncier Cœur de France en faveur des collectivités territoriales,**
* **Vu le principe de libre administration des collectivités territoriales,**

*Monsieur le Président du Conseil départemental,*

*Madame, Monsieur la(e) Président(e) de la Communauté de Communes*

*Madame, Monsieur le Maire*

sollicite la délibération du *Conseil Départemental - Communautaire ou du conseil municipal*- afin de :

- refuser catégoriquement la création d’un Etablissement Public foncier d’Etat sur le territoire du Centre-Val de Loire,

- refuser tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du territoire en faveur d’un outil d’Etat qui n’apporterait rien de plus que l’outil local,

- faire respecter les actions menées à ce jour par l’ensemble des acteurs locaux en faveur de l’attractivité de leurs territoires avec le soutien de l’EPFLI Foncier Cœur de France,

- respecter le principe de libre administration des collectivités locales,

- d’affirmer que l’EPFLI Foncier Cœur de France remplit parfaitement son rôle auprès des collectivités locales et souhaite maintenir ses actions, lesquelles sont reconnues par les opérateurs et les partenaires institutionnels.

- affirmer qu’une fiscalité choisie est plus profitable aux territoires qu’une fiscalité subie.